Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-41DEL2604034DSR-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, doyen de l'assemblée.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, PERAN Patrick, GAUDIN Carine, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, QUESSART Sarah, COURTOIS Diane, MAINSARD Stéphane, RAFFARD Marie, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick (excusé à partir de 19h), LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents excusés : BERNIER Samantha, GEORGE Patrick (à partir de 19h)

Absents : HARDOUIN Benjamin, JAHIER Sébastien DYBA Mathieu.

Pouvoirs : Mme BERNIER à Madame GOBERT, M. GEORGE à Mme GANDAIS (à partir de 19h).

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°41-DEL-2026-04-034-DSR Tableau des effectifs - Mise à jour au 10.04.2026

Convocation en date du 03 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 10 avril 2026

Rapporteur : Isabelle ROULLÉ

Exposé : Conformément à l'article L 313-1 du Code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes.

Il est rappelé que la délibération doit préciser :
- le*(s)* grade*(s)* correspondant*(s)* à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité, emplois de contractuels…).

Le principe veut que les créations de postes fassent l'objet d'un appel à candidatures. En cas d'absence de candidat titulaire, la collectivité peut procéder au recrutement d'agents contractuels sur le fondement des articles notamment L332-24 et suivants, L 332-14, L 332-8 et suivants du code de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-41DEL2604034DSR-DE

Auquel cas, elle doit mettre en place la procédure de mise [illegible] par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Au 10 avril 2026, il est proposé les modifications du tableau des effectifs dans les conditions ci-dessous afin de prendre en compte les évolutions suivantes :

- Création de cinq postes en prévision de l'ouverture de la crèche municipale de la ZAC du Clos Nogain
- Nomination à la suite de la réussite à un concours

- **Ouvertures de postes dans le cadre de la nouvelle crèche municipale de la ZAC du Clos Nogain**

Grades/cadre emploi	Heures	Filière	Cat.	Indices	Nouvelle Affectation
Auxiliaire de puériculture territorial	35,00	Médico-social	B	IB 389 - 665 IM 373 - 560	Unité petite enfance Auxiliaire de puériculture 4.2.4.15
Auxiliaire de puériculture territorial	35,00	Médico-social	B	IB 389 - 665 IM 373 - 560	Unité petite enfance Auxiliaire de puériculture 4.2.4.16
Agent social territorial	35,00	Social	C	IB 367 - 558 IM 366 - 478	Unité petite enfance Assistant accueil petite enfance 4.2.4.17
Agent social territorial	35,00	Social	C	IB 367 - 558 IM 366 - 478	Unité petite enfance Assistant accueil petite enfance 4.2.4.18
Agent social territorial	35,00	Social	C	IB 367 - 558 IM 366 - 478	Unité petite enfance Agent polyvalent 4.2.4.19
Adjoint technique territorial	35,00	Technique	C	IB 367 - 558 IM 366 - 478	Unité petite enfance Agent polyvalent 4.2.4.19

Les conseillers municipaux sont informés que le recrutement peut intervenir sur n'importe quel grade du cadre d'emplois en fonction des candidatures qui seront reçues.

- **Nomination pour donner suite à la réussite d'un concours**

Grades	Heures	Filière	Cat.	Indices	Affectation
Rédacteur	35,00	Administrative	B	IB 389 - 597 IM 373 - 508	DGS Assemblée et communication institutionnelle 1.1.1

Les conseillers municipaux sont informés que cette nomination intervient dans le cadre strict des lignes directrices de gestion, le poste étant ouvert au grade de rédacteur à l'organigramme cible de la collectivité.

Vu *le Code de la fonction publique et notamment les articles L 332-24 et suivants, L 332-23-2°,*

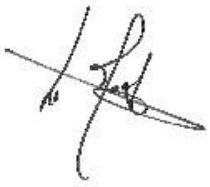
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-41DEL2604034DSR-DE

Vu *le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*
Vu *le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,*
Vu *l'arrêté n°41-AR-2024-07-0454-DSR portant disposition des lignes directrices de gestion,*

Le conseil municipal est sollicité pour :
Article 1 : **Autoriser** les ouvertures de postes telles que présentées ci-dessus.
Article 2 : **Prendre acte** de la mise à jour du tableau des effectifs résultant des dispositions ci-dessus
Article 3 : Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.
Article 4 : Les crédits nécessaires seront imputés sur le chapitre 12 prévus au Budget Primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL